

## De grandes attentes

Vous en avez. Et nous aussi. C'est pourquoi nos produits font l'objet d'un plan de garantie détaillé. Chez Haworth, nos clients sont importants et nous nous engageons à être le meilleur partenaire de leur organisation. Nous leur fournissons une assurance sur l'avenir grâce à des produits intégrés, adaptables et à environnements durables.

### CONDITIONS DE GARANTIE ET DE PÉRENNITÉ DES PRODUITS HAWORTH EUROPE

Les conditions de garantie et de pérennité des produits Haworth Europe (les "Conditions") s'applique aux produits fabriqués après le 1er mars 2015. Pour les produits fabriqués antérieurement, se référer aux conditions en vigueur lors de l'achat, ou contacter Haworth ou un distributeur agréé. Tous les produits Haworth sont garantis dans le cadre d'une utilisation normale pendant la Période de Garantie Applicable indiquée ci-dessous.

Haworth, Inc. ou Haworth, Ltd. (ou chaque filiale européenne nommée "Haworth") s'efforcera de bonne foi de maintenir la compatibilité des produits au sein des différentes générations de solutions afin de fournir à ses clients des espaces qui s'adaptent au changement. En vertu de notre politique de pérennité, nous nous engageons à fournir à nos clients des produits de fonction ou caractéristique de fonctionnement comparable pendant une durée égale à la Période de Garantie Applicable. Haworth doit mettre régulièrement à jour ses tissus et finitions afin de maintenir l'attractivité des produits sur le marché et de répondre aux exigences et à l'évolution des préférences de ses clients. En conséquence, nous pouvons, ainsi que nos sous-traitants, interrompre certains tissus ou finitions avant l'expiration de la Période de Garantie Applicable. Si un produit acheté ou loué chez Haworth ou un distributeur agréé Haworth s'avère défectueux (aux termes des définitions ci-après), alors que le produit est encore en possession de l'acheteur initial ou du preneur et si ces derniers,

durant la Période de Garantie Applicable, informent Haworth du défaut directement ou via le distributeur agréé Haworth, alors, sous réserve des dispositions ci-après, Haworth procédera, à sa charge, soit à la réparation ou au remplacement du produit, soit à son remboursement.

Sauf les conditions énoncées ci-dessous, un produit sera considéré comme "défectueux" si Haworth constate un défaut de matériau ou de fabrication et si ce défaut altère sensiblement son utilisation par l'acheteur ou le preneur du produit. La Période de Garantie Applicable débute le jour où le produit est fabriqué. Si le produit signalé défectueux par son acheteur ou son preneur n'a pas été installé par un installateur agréé Haworth et / ou reconfiguré par un installateur formé par Haworth le produit ne pourra pas être considéré comme défectueux et Haworth ne sera pas tenu de le réparer, le remplacer ou le rembourser.

## PRODUITS / PERIODE DE GARANTIE APPLICABLE

### *Dix (10) Ans*

Tous les produits Haworth EU sont garantis dix (10) ans à l'exception des produits, composants et matériaux ci-dessous :

### *Cinq (5) Ans*

Tous les mécanismes des sièges de l'offre Sièges Haworth Europe.

Les mécanismes de réglage en hauteur manuel (manivelle) de l'offre Bureaux & Tables Haworth Europe.

### *Deux (2) Ans*

Les finitions Haworth Europe, y compris le cuir, le tissu et l'ébénisterie.

Les pièces d'usure, y compris les vérins à gaz, les patins des sièges, les roulettes, les charnières et les serrures de tous les produits Haworth Europe.

Les modules Workware de Haworth Europe.

Les composants électroniques y compris les mécanismes motorisés de réglage en hauteur et les systèmes de chargeurs sans fil de tous les produits Haworth Europe.

Les produits "Plia" et "Penelope" de l'offre Haworth Europe.

### *Un (1) An*

Les produits de l'offre "Spécial" d'Haworth Europe, non issus du catalogue standard tant dans leurs caractéristiques, leur construction, leur fonction ou leur esthétique.

Les logiciels ne font l'objet d'aucune garantie, explicite ou implicite.

Toutes les pièces de rechange sont garanties deux (2) ans ou durant la période restante de la garantie d'origine de l'assemblage ; la durée la plus longue s'applique.

Un produit ne sera pas considéré comme défectueux, et Haworth ne sera pas tenu de le réparer, de le remplacer ou de le rembourser si le produit

- (1) est un produit consommable, comme une ampoule de lampe;
- (2) est "une Finition Client" (c.-à-d. un matériau spécifié par l'acheteur ou le preneur, ne faisant pas partie de l'offre standard Haworth) ;
- (3) n'est pas installé et utilisé tel que recommandé dans les notices écrites d'installation, d'entretien et d'utilisation fournies par Haworth
- (4) a fait l'objet d'une utilisation non conforme ou a été endommagé par un usage abusif ;
- (5) est un produit fabriqué par un fournisseur tiers dont Haworth assure le négoce sans l'intégrer à l'offre Haworth (dans ce cas, Haworth transfèrera à l'acheteur ou au preneur la garantie fournie par le fabricant), sauf disposition contraire spécifiée par écrit par Haworth.

Le produit sous garantie doit avoir été en permanence situé dans un bâtiment

- (i) sec, entièrement fermé et protégé contre les éléments naturels, et
- (ii) suffisamment chauffé, ventilé et climatisé afin de maintenir une température interne de 4 °C à 32 °C et un niveau d'humidité relative de 25% à 55%.

Un défaut de finition ou d'exécution n'inclut pas les dommages causés à un produit ni le défaut de fonctionnement correct d'un produit ou sa détérioration esthétique résultant des facteurs suivants :

- (a) usure normale ;
- (b) catastrophe naturelle ou accident de transport ;
- (c) modification du produit réalisée sans l'autorisation écrite expresse de Haworth ;
- (d) variation naturelle de la couleur, du grain ou de la texture du bois et du cuir ;

- (e) vieillissement naturel des matériaux tels que le bois, le tissu et le cuir qui se traduit par des changements de couleur au fil de l'utilisation ;
- (f) variations de teinture dans un lot de tissu, de cuir ou de revêtement de cloisons ;
- (g) patine naturelle du cuir à l'usage ;
- (h) "pochage" du cuir ou du cuir reconstitué ou; or
- (i) transfert des couleur des vêtements sur les revêtements des sièges.

SAUF EXCEPTION CI-AVANT PRÉCISÉE, HAWORTH N'ACCORDE PAS DE GARANTIE SPÉCIFIQUE À UN PRODUIT ET, EN PARTICULIER, N'ACCORDE PAS DE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONFORMITÉ À UN USAGE SPÉCIFIQUE.

La réparation, le remplacement ou le remboursement du produit, selon les options proposées par Haworth et conformément aux présentes Conditions, est le seul recours de l'acheteur ou du preneur en cas de défaut d'un produit. Aucune responsabilité délictuelle ne pourra être imputée à Haworth en cas de défaut d'un produit et Haworth ne pourra être tenu pour responsable des dommages consécutifs, économiques, indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires découlant du défaut d'un produit. Haworth ne pourra être tenu pour responsable de la réparation ou du remplacement du produit dans le cas d'une mauvaise installation ou de tout défaut dans les matériaux utilisés pour l'installation du produit et qui ne sont pas fabriqués, vendus ou fournis par Haworth.

*[Fin du document]*

Septembre 2020